

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE
NOTRE DAME ST MICHAEL
BUSSIÈRE-BADIL**

Comptes Rendus de l'Assemblée Générale

Du 20 février 2015

Etaient présents :

Jean-Jacques LAVALLADE – Maire de Bussière-Badil

Alan BROOKE – Président

Carole BROOKE, Sandrine GLANGETAS, Christine LAVALLADE, Jocelyne LETURGIE, Madeleine ROUDY, René VOUDON

BILAN MORALE

Alan Brooke nous informe que l'Association n'a pas été très active pendant 2014.

L'Association a participé à la Foire des Potiers et à la Foire des Fruits d'Automne, ce qui nous a amené des bénéfices importants.

Une chorale de Nantes, engagée pour animer la Foire des Potiers, nous a proposé un concert dans l'église à l'entrée gratuite. Un chapeau à la sortie nous a apporté des bénéfices intéressants.

Le Maire a demandé à l'Association de prendre la place du CAEB pour organiser la fête du 14 juillet. Alan Brooke remercie les membres du bureau qui ont travaillé pour que cet événement soit un succès. Les bénéfices se sont montés à plus de 600 euros.

L'intention du bureau de mettre en place un système de chauffage dans l'église a été bloquée par Les Bâtiments de France, qui ont demandé que ce soit un système de chauffage par le sol, ce qui coûte beaucoup plus cher que le système choisi. Nous allons continuer à travailler dans ce but en cherchant d'autres moyens de financement.

Bilan approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

La Trésorière, Carole Brooke, distribue le rapport financier.

Les recettes de l'année se montent à 2479,47 euros et les dépenses sont de 1418,10 euros.

Ce qui donne un solde à la banque de 5429,59 euros.

Rapport approuvé à l'unanimité

ELECTION DU BUREAU

Etaient élus :

PRESIDENT	ALAN BROOKE
VICE-PRESIDENT	RENE VOUDON
TRESORIERE	CAROLE BROOKE
TESORIERE ADJOINTE	SANDRINE GLANGETAS
SECRETAIRE	CHRISTINE LAVALLADE
SECRETAIRE ADJOINTE	JOCELYNE LETURGIE

CHANGEMENT DE NOM DE L'ASSOCIATION

Alan Brooke explique que le bureau s'est rendu compte que les buts de l'Association, spécifiés dans les statuts, ont été achevés et, autre que le chauffage, il ne reste rien à faire pour l'Association.

Il reste deux possibilités – soit dissoudre l'Association : soit élargir les termes de son mandat. Dans le cas de la deuxième, il faut changer aussi le nom de l'Association.

Après discussion l'Assemblée décide à l'unanimité que l'association doit continuer sous le nom de :

ASSOCIATION : « LE PATRIMOINE DE MON VILLAGE »

CHANGEMENT DES STATUTS

Alan Brooke explique que le bureau a regardé les anciens statuts et a décidé de proposer leurs remplacements. Le bureau a examiné les statuts du nouveau Comité de Fêtes et pense qu'ils peuvent être adoptés intégralement hormis les buts.

Le Président distribue les statuts proposés. Il demande que l'Assemblée d'en statuer :

Article 2 : BUT

(a) De participer à la préservation et la restauration du patrimoine communal.

(b) D'en promouvoir son intérêt artistique, culturel et touristique.

Après discussion **l'Assemblée vote à l'unanimité les statuts proposés.**

Alan Brooke remercie l'Assemblée de son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Roudy demanda si la nouvelle association s'occupera de l'horloge de l'église. Le Président dit que c'est quelque chose possible dans le future.

Le Président remercia les personnes présentes.

La séance est levée à 19h15.

PRESIDENT

TRESORIERE

SECRETAIRE

